

Éditorial décembre 2021

Par le Professeur Didier Samuel, Président-Administrateur du CNCR

Quelle impulsion commune pouvons-nous donner à la recherche en santé française ? Ses enjeux et atouts stratégiques se sont rappelés à nous du fait de la crise sanitaire, nous poussant à renforcer nos efforts pour une vision et une application harmonisée en France, en Europe et dans le monde.

La complexité de la recherche française réside en partie dans la multitude d'acteurs qui la compose. En considérant cette diversité comme une force, la richesse de cet écosystème devient évidente. La pandémie aura eu comme conséquence de pousser nos décideurs à créer une agence qui pourrait être l'opportunité d'union et de simplification qui manque à la France pour redonner de la puissance à ses innovations scientifiques. Nous espérons que 2022 verra ainsi la concrétisation de cette agence dédiée à l'innovation en santé, dont les grandes lignes ont été annoncées par le Président de la République lors de la présentation du plan Innovation Santé 2030.

Les décrets d'application de la Loi de Programmation de la Recherche (LPR) continuent de paraître à vitesse constante et font l'objet d'analyses poussées par la Mission Affaires Juridiques du CNCR, toutes publiées sur notre site internet. Certains mécanismes se précisent, en particulier sur le plan des Ressources Humaines, notamment concernant le cumul d'activité, les contrats doctoraux ou post-doctoraux ou encore début novembre, le CDI de mission scientifique, qui concernent directement les établissements publics. Ces décrets étaient attendus par les acteurs de la santé, par souci de cohérence entre les recrutements des personnels et la durée des projets concernés, notamment dans le cadre du PIA. Si nous sommes toujours loin de la sanctuarisation des temps de recherche et en attente à cette date des textes d'application des chaires de professeurs juniors, les démarches pour revaloriser les carrières des chercheurs et des Enseignants chercheurs hospitalo-universitaires doivent être approfondies. L'année 2021 a permis de dessiner les lignes de nos futures orientations communes, 2022 devrait être une année charnière, de concrétisation et d'essais transformés avec succès.

Le CNCR, dont la mission princeps est de proposer aux acteurs de la recherche hospitalière qu'il représente, dans cet écosystème si particulier, une coordination et une position commune, souhaite rappeler l'importance du « travailler ensemble ». Les CHU, outils français originaux et efficaces, se sont structurés avec succès en matière de recherche depuis plusieurs années et leur reconnaissance comme établissement de recherche dans le Décret rectificatif du 30 août dernier, représente une étape importante. La force qu'ils déploient sur les territoires, aux côtés des Centres Hospitaliers, ne doit pas être sous-estimée. Le travail mené par le CNCR avec la Commission Recherche et Innovation de la Conférence des directeurs généraux de CHU et les groupes de travail experts sur le sujet de la Convention Unique Hospitalière Annexe 2.1 ainsi que les négociations entreprises par le CNCR auprès des pouvoirs publics et des industriels (en lien avec Unicancer et les fédérations privées) l'illustre très bien.

La cellule Bibliométrie est également un bon exemple de la nécessité de nouer des partenariats : après avoir publié en début d'année une analyse de grande envergure sur la

recherche en cancérologie, elle a relancé les actions avec le Hcéres, l'Académie de Médecine et travaille sur un rapport « La recherche dans les CH », qui devrait être publié en 2022.

Enfin, il souffle un vent de changement au CNCR : toute l'équipe se joint à moi pour féliciter Benjamin GUIOT qui a été admis au concours de Directeur d'Hôpital et quittera donc ses fonctions le 1^{er} janvier 2022 pour rejoindre l'EHESP après six belles années passées au poste de Directeur-adjoint du GCS. Qu'il soit remercié en notre nom à tous pour son investissement et son grand professionnalisme. C'est Anne LE LOUARN qui lui succédera sur la fonction de Directeur-adjoint et responsable des affaires juridiques. Ses fonctions Europe sont exercées par Séverine ABRAMATIC, nommée Responsable de la Mission Europe depuis le 15 novembre, qui a pris le relais grâce à un poste dédié à 100% afin de développer la coordination des adhérents auprès des acteurs européens et que nous accueillons avec grand plaisir.

Je vous souhaite avec l'équipe du CNCR d'excellentes fêtes de fin d'année !